



Réserve signature définitive

Par **Micha62480**, le **11/03/2022** à **15:52**

Bonjour,

Avec mon épouse nous devons signer définitivement notre maison mardi prochain.

Ce matin, nous apprenons par un professionnel du bâtiment qu'il avait préalablement visiter cette même maison avant nous. Il avait signalé aux propriétaires que la toiture était en très mauvaise état et qu'il fallait la changer.

Nous n'avons jamais été avisé ni lors des visites par l'agence notariale et les propriétaires ni lors de la signature du compromis.

Ce professionnel à informé les vendeurs.

Peut on émettre une réserve mardi lors de la signature définitive ?

Vous remerciant pour vos retours.

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **11/03/2022** à **19:21**

Bonjour

Si le bien se révèle impropre à sa destination entre le compromis et l'acte on peut parvenir à l'annulation du compromis, mais dans un tel cas, il faut agir avec le conseil d'un avocat